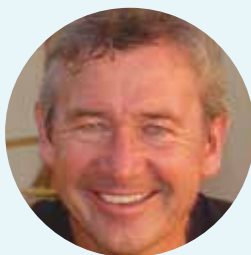




MON LITTORAL
BRETAGNE



ÉDITORIAL



Didier OLIVRY
délégué
de rivages
Bretagne

200 000 hectares protégés : le Conservatoire du littoral franchit le cap !

Le Conservatoire du littoral vient de franchir la barre symbolique des 200 000 hectares placés sous sa protection. Ce résultat est le fruit d'une action patiente et continue qui se déploie depuis 1975 sur l'ensemble des littoraux métropolitains et ultramarins ainsi que sur les rives des grands lacs.

Les pressions que subissent les espaces naturels étant toujours croissantes, l'action foncière du Conservatoire est plus que jamais nécessaire afin de protéger définitivement ces sites d'une grande richesse et les rendre accessibles aux visiteurs. Sa mise en œuvre s'opère dans une logique partenariale associant pleinement les acteurs des territoires littoraux : collectivités, établissements publics, associations, services de l'Etat. Le réseau des 250 gestionnaires mobilise plus de 900 agents et gardes du littoral, chargés de l'entretien et la surveillance des sites ainsi que l'accueil du public.

Les pressions auxquelles est soumis le littoral ne font que s'intensifier : accroissement de la population sur le littoral, augmentation du prix du foncier, élévation du niveau de la mer et changement climatique, pollution des eaux fluviales ou côtières, dégradation de la qualité des paysages, fragmentation et perte de la biodiversité...

Dans ce contexte, le rythme d'acquisition doit être maintenu afin de contribuer à la préservation du « tiers naturel littoral » à l'horizon 2050.

Une protection foncière active en Bretagne

Fin 2017, le bilan de l'action du Conservatoire présente un total de 145 sites d'intervention, correspondant à 27 000 ha à protéger. Au titre des acquisitions foncières réalisées, près de 10 000 ha sont d'ores et déjà préservés par l'établissement.

Directeur de la publication : Odile GAUTHIER **Rédactrice en chef :** Anne KONITZ **Crédit photos :** Conservatoire du littoral sauf mention spéciale (Couverture : E. LE CORNEC – GEOS-AEL – Le Nohic) **Impression :** P.D.I. - Ce magazine est édité à 10 000 exemplaires



Cap Fréhel

P. Renault

Le 21 juin, le site prestigieux du Cap Fréhel, propriété du Conservatoire du littoral, a accueilli le président de la République. Accompagné de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire,

Emmanuel Macron a parcouru le site naturel récemment restauré, s'est informé sur l'action du Conservatoire du littoral et a pris connaissance de l'opération Grand site du Cap Fréhel-Cap d'Erquy dont la labellisation est attendue dans les prochains mois.



Pen Mané

C. Blot

CONSEIL DE RIVAGES

Le conseil de rivages Bretagne-Pays de la Loire s'est réuni le 15 juin 2018 à la mairie de Locmiquélic. Présidé par Thierry Burlot, vice-président du conseil régional Bretagne, en présence de Jimmy Pahun, député et membre du conseil d'administration.

Le conseil de rivages a validé 7 extensions de périmètres d'intervention et de nombreuses conventions partenariales et financières signées avec les collectivités pour l'aménagement et la gestion des sites protégés. Le conseil a débattu de l'élaboration d'une note de cadrage concernant les sports nature sur les sites protégés propriété de l'établissement afin de formaliser le contexte d'autorisations préalables. Il a pu découvrir le Panorama des paysages, disponible sur le site Internet du Conservatoire. A l'issue de ce conseil, les participants ont découvert les travaux d'aménagement du sentier des marais de Pen Mané, en présence de Nathalie Le Magueresse, Maire de Locmiquélic.

Une erreur s'est glissée dans Mon littoral Bretagne n°7. L'auteur de la photographie de la page de couverture (Blancs Sablons) est Yannick LE GALL, et non Erwan LE CORNEC comme mentionné.



A. Bouissou - TERRA

ENTRETIEN AVEC

Nicolas HULOT,
Ministre d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire

“ Vous venez de célébrer le cap des 200 000 hectares protégés par le Conservatoire du littoral : que pensez-vous de son action à l'échelle nationale ?

Le Conservatoire du littoral est un établissement vital pour nos écosystèmes car il est composé de femmes et d'hommes qui se mettent au chevet de la nature, donnent de leur temps pour préserver, restaurer et choyer nos rivages. Les missions sont nombreuses et exigeantes pour à la fois acquérir de nouveaux sites, les aménager et les mettre en valeur en vue de garantir les équilibres écologiques, animer la gestion intégrée des zones côtières et lacustres, ou encore entretenir et surveiller les lieux.

Aujourd'hui, ce sont plus de 200 000 hectares qui sont placés sous la protection du Conservatoire du littoral. C'est bien le fruit d'une action résolue et déterminée engagée depuis sa création en 1975.

Il faut maintenir ce rythme pour amorcer un changement d'échelle irréversible.

Le littoral, de par sa diversité et sa beauté, fait indéniablement partie du patrimoine français. Grâce à la loi littoral, nous avons pu protéger les côtes françaises depuis plus de 30 ans. J'y suis très attaché car c'est grâce à son application que nous empêchons le littoral de se retrouver bétonné, pollué ou défiguré comme on peut l'observer dans certains pays voisins.

Par ailleurs, dans un monde de plus en plus matérialiste, urbain et virtuel, l'homme s'extrait du vivant et en oublie parfois son appartenance. En rendant les milieux qu'il acquiert accessibles, le Conservatoire du littoral nous reconnecte avec la nature et nous donne envie de nous mobiliser pour la protéger. Les sites protégés sont des pépinières qui irriguent nos côtes et nos lacs et figurent comme des refuges pour permettre à la nature de se reposer, se renouveler et se réinventer.

"AUJOURD'HUI, CE SONT PLUS DE 200 000 HECTARES QUI SONT PLACÉS SOUS LA PROTECTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL. C'EST BIEN LE FRUIT D'UNE ACTION RÉSOLUE ET DÉTERMINÉE ENGAGÉE DEPUIS SA CRÉATION EN 1975. "

Quel est votre rapport au littoral breton et plus particulièrement à Cézembre ?

J'ai une vraie affection pour le littoral breton. La proximité que j'ai entretenue et que j'entretiens encore avec lui est le résultat d'une histoire commune que j'entends faire perdurer.

Cézembre a pour moi un goût particulier. Enfant, j'y explorais tous les recoins, je guettais les moindres galeries et les huitriers pie. Aujourd'hui, je la contemple depuis mon propre refuge et mon esprit s'y égare régulièrement comme un vagabondage salutaire.

Si cet endroit émerveille par son éclat et sa splendeur, c'est aussi son passé qui brille par sa singularité. La présence humaine sur l'île est prouvée à partir du néolithique.

Il fut un temps où l'on pouvait même rejoindre l'île à pied depuis Saint-Malo.

Cézembre a été religieuse, érémitique, monastique, agricole puis a connu la guerre et les bombardements.

Donner l'accès à ce promontoire par l'ouverture d'une partie du sentier n'a pas de prix. Je remercie tous les acteurs qui ont participé à cette opération. Il convient désormais d'entretenir la préservation de ce bien commun.

Après y avoir laissé les traces meurtrières, nous ne pouvons pas nous permettre d'en laisser de nouvelles irréversibles, que ce soit de près, par la pollution touristique, ou de loin, par le changement climatique et la montée des eaux.



E. Le Cornec

Ile Cézembre



Ile Cézembre

E. Le Comec

A LA UNE

OUVERTURE DU NOUVEAU SENTIER SUR L'ILE CEZEMBRE (35)

Dans le cadre du partenariat entre le ministère de la Défense et le Conservatoire du littoral, l'île Cézembre, située au large de Saint-Malo, a été affectée au Conservatoire du littoral en 2017. Ce site emblématique de 11 ha ayant subi de très importants bombardements au cours de la Seconde guerre mondiale, une dépollution pyrotechnique préalable était indispensable. Ce « déminage » partiel,

réalisé par les services de la Marine nationale (CECLANT-NEDEX) début 2017, en partenariat avec les services de l'Etat (sous-préfecture, DDTM), a porté sur un sentier de 800 m de longueur qui vient d'être sécurisé par le Conservatoire du littoral au moyen d'une double rangée de clôture, avant d'être ouvert au public. Le reste de l'île, non dépollué, restera protégé et strictement interdit à toute fréquentation.

Ce sentier permet de découvrir la biodiversité remarquable de l'île ainsi que les éléments majeurs du paysage de la baie de Saint-Malo. Il permettra également de sensibiliser les visiteurs au passé militaire des lieux, notamment par la mise en valeur des vestiges encore présents.

CONTACT : Délégation Bretagne
bretagne@conservatoire-du-littoral.fr



Fort Cigogne, Archipel des Glénans

X. Mignant MRW Zeppeliner

A FAIRE

LOTO DU PATRIMOINE AU FORT CIGOGNE

Des jeux à gratter pour sauver des monuments en danger, c'est l'idée initiée par le ministère de la Culture et l'animateur Stéphane Bern. Dès septembre, la Française des Jeux (FDJ) mettra en vente des tickets dont le prix d'achat permettra de financer la restauration d'une centaine de sites, dans chaque région française.

En complément du jeu de grattage, un tirage spécial aura lieu le 14 septembre, veille des Journées européennes du Patrimoine. Ses recettes, estimées par le gouvernement entre 15 et 20 millions d'euros, seront affectées à un fonds spécifique baptisé "Patrimoine en péril". Le nouveau fonds pourra financer la réhabilitation de sites

recensés par Stéphane Bern ou confiés au Centre des monuments nationaux. Un premier recensement de "250 chefs-d'œuvre en péril" a été dévoilé parmi lequel 18 sites "emblématiques" ont été retenus prioritairement, certains relevant du Conservatoire du littoral en métropole et Outre-mer.

C'est le cas de Fort Cigogne, situé dans l'archipel des Glénans à Fouesnant. Ce site prestigieux affecté au Conservatoire du littoral va faire l'objet d'importants travaux de restauration et d'aménagement pour préserver ce monument historique et accueillir dans de meilleures conditions les stagiaires de l'école de voile des Glénans.

LES HAUTS DE FALAISES FONT PEAU NEUVE

TÉMOIGNAGES



Maxime LEROY
doctorant à l'Université
Occidentale de Bretagne

“ De nombreux aspects sont encore à étudier comme l'effet de ces restaurations sur la faune ou sur la perception de ces opérations de la part du public de passage ou local. Il apparaît nécessaire de bien connaître ces éléments pour évaluer le succès de nos opérations de restauration. ”



Bernard CLEMENT,
du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel de Bretagne

“ La banque de semences du sol résiduel (biodiversité latente) et l'environnement végétal (biodiversité potentielle) assurent la reconquête de la flore et de la végétation. Ainsi, la restauration passive s'avère le plus souvent suffisante et souhaitable mais, il faut admettre un temps de réponse long ; paradoxalement, plus il sera long, plus la qualité des habitats objectifs sera remarquable. L'oligotrophie du milieu est le meilleur gage de la réussite de l'opération de restauration de ces habitats d'intérêt communautaire. ”



E. Le Cornec

En raison de très fortes contraintes écologiques (exposition au vent et aux embruns, pentes escarpées, substrat essentiellement minéral, sécheresse estivale...), la végétation des hauts de falaise est très spécifique et spécialisée. Elle forme un assemblage complexe allant des communautés végétales des fissures et des corniches, en passant par les pelouses maritimes, jusqu'aux landes littorales, chacune enrichie par des éléments floristiques caractéristiques des habitats côtiers.

L'augmentation de la fréquentation touristique depuis les années 50 a engendré du piétinement, du passage de véhicules et parfois la construction d'hôtels et de parkings, dégradant ou supprimant les milieux naturels des hauts de falaises.

Après la médiatique opération de restauration menée à la pointe du Raz de 1996 à 2000, de nombreux programmes ont été menés pour restaurer la végétation historique et la qualité paysagère des sites. On distingue deux méthodes de restauration : celle dite « passive » vise à soustraire la pression humaine des sites dégradés par la canalisation du public aux moyens de mises en défens ou d'installation de barrières pour les véhicules.

Cette méthode compte sur la capacité de résilience du milieu naturel, sa capacité à se restaurer sans intervention humaine. La méthode « active » vise à accélérer la restauration du milieu naturel ou à l'assister lorsque l'on considère qu'il ne pourra pas se restaurer de lui-même, comme dans le cadre d'une déconstruction d'infrastructure. On réalise alors la pose de filet biodégradable (facilitant le développement des jeunes plants), de fascine (limitant l'érosion) ou encore on importe des mottes (terre, racines et appareil aérien) issues de végétations non dégradées.

Un grand nombre de suivis écologiques existe pour évaluer l'efficacité de ces méthodes, mais en fonction des contextes, laquelle choisir ? Les dynamiques de ces milieux sont très lentes et il est difficile d'évaluer l'effet de ces méthodes sur le long terme pour le moment.

Ces questions mettent en avant la nécessité de mutualiser les connaissances. C'est dans ce but qu'une journée d'échange s'est tenue sur la thématique en décembre 2017 (<https://restobs.sciencesconf.org>). La création d'un réseau d'acteurs est en réflexion afin d'échanger sur les différentes pratiques et mettre en commun les connaissances de chacun.

TÉMOIGNAGES



C. Chauvaud

Cédric CHAUVAUD,
gérant de la SARL Chien Noir

« Depuis notre installation au Fort du Grognon, nos conditions de travail se sont considérablement améliorées et par conséquent la qualité de notre production. En effet, nos installations en filets pour nos Parcabouts étaient réalisées sur place, directement sur les chantiers par le passé. Nous travaillions dehors quelles que soient les conditions météo.

L'atelier du Fort du Grognon nous permet de travailler "au sec" mais surtout de pouvoir développer nos techniques et de nouvelles idées. Ainsi, en 2 ans et demi, nos structures (Parcabouts) ont gagné une renommée internationale et nous sommes heureux d'accueillir au fort nos clients étrangers. »



S. Cuisset

Dominique YVON,
maire de Groix

« Nous avons proposé au Conservatoire l'installation de cette petite entreprise groisillonne dans le Fort du Grognon dont la configuration convient parfaitement à cette activité. Depuis, nous sommes très satisfaits de ce partenariat dans lequel chacun trouve de multiples avantages : l'entreprise qui a pu se développer et générer de nombreux emplois sur l'île, la population locale car le « Parcabout » crée une animation et les visites du fort sont appréciées, et enfin le Conservatoire qui voit ainsi son patrimoine entretenu, remis en valeur et ouvert ponctuellement au public. »

UNE ACTIVITÉ MATELOTAGE SUR L'ILE DE GROIX



C. Chauvaud

Depuis 2015, le fort du Grognon, situé sur l'île de Groix et propriété du Conservatoire du littoral, a retrouvé un second souffle avec l'installation d'une nouvelle entreprise spécialisée dans le matelotage.

La SARL Chien Noir, petite entreprise groisillonne, a trouvé un lieu adapté aux spécificités de son activité pour réaliser ses créations et perdurer. Cette entreprise a développé la mise en œuvre des « Parcabout », qui sont des sculptures en filets suspendues dans les arbres dans lesquelles chacun peut circuler librement en toute sécurité. Les filets respectent les arbres, l'écorce et la montée de la sève.

L'espace que représente le Fort du Grognon est idéal et unique sur l'île pour la réalisation de tels projets. En effet, l'architecture du lieu, ses dimensions, en intérieur comme en extérieur, les différentes

casemates, offrent les longueurs indispensables à la manipulation des fibres, à leur travail et leur stockage.

Le projet proposé par la SARL Chien noir, soutenu par la commune, répond aux différentes attentes du Conservatoire pour ce site emblématique de l'île de Groix : l'entretien du site et son gardiennage, sa mise en valeur et son ouverture au public sont ainsi assurés.

Une convention a été signée en 2015 permettant de déterminer les usages et les conditions de la restauration du fort du Grognon : le Conservatoire prend en charge la mise hors d'eau, hors d'air et l'assainissement des bâtiments, la SARL assure la réfection à l'identique des enduits et peintures intérieures et extérieures, la remise en fonctionnement des systèmes spécifiques d'écoulement d'eaux pluviales, l'entretien de la végétation, etc.

CONTACT :

Conservatoire du littoral : c.blot@conservatoire-du-littoral.fr
Mairie de Groix : mairie@groix.fr
SARL Chien noir : cedricchauvaud@yahoo.fr – www.chien-noir.fr

EN 2018, LE GR® 34 SOUFFLE SES 50 BOUGIES !



E. Berthier

LE GR® 34 À L'HONNEUR EN 2018

Pour ce 50^e anniversaire, programmations exceptionnelles !

En septembre, sur tout le littoral breton, le comité Bretagne et les 6 comités départementaux FFRandonnée (Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan et Loire-Atlantique) associés à leurs partenaires et institutionnels célèbreront le GR®34 lors d'évènements ouverts à tous. Randonnées, animations, expositions, commémorations seront l'occasion de fêter 50 ans de randonnée, de bénévolat et de complicité entre les hommes et les chemins.

En 2018, l'un des plus emblématiques sentiers de Grande Randonnée® français, le GR® 34, sentier des douaniers, fête ses 50 ans. Une année exceptionnelle pour ce mythique sentier avec le mois de septembre consacré à offrir au public toutes les déclinaisons possibles pour parcourir le plus maritime des sentiers de Grande Randonnée®.

UN SENTIER CHARGE D'HISTOIRE

Créé en 1791, le sentier des douaniers leur permettait de sillonner la côte pour empêcher la contrebande. Tombé en désuétude au début du XX^e siècle, il faudra attendre 1968, pour que quelques passionnés du Comité national des sentiers de Grande Randonnée

posent les premières balises blanc rouge des GR® sur le littoral breton reliant Beg-Léguer à Pors Mabo, près de Lannion.

DU SENTIER DES DOUANIERS... AU GR34

L'objectif premier était de relier quelques résidences de bord de mer et dans l'intérieur des terres puis de baliser ces itinéraires. A cette époque, le sentier des douaniers existait pour partie mais les accès étaient réduits. A coups de pelle, serpe et faucille, les bénévoles ont redoublé d'efforts, faisant du GR® 34 un véritable sentier côtier. Mais ils se heurtent au fait que le sentier des douaniers n'existe pas partout. Un vaste programme a été engagé depuis 1976 pour ouvrir aux

piétons un passage le long du littoral. Celui-ci trouve son fondement juridique par la loi du 31 décembre 1976 instituant sur l'ensemble du rivage français la Servitude de Passage des Piétons le long du littoral. La mise en œuvre de cette servitude a permis une avancée majeure pour le développement de la promenade et de la randonnée sur le littoral, exclusivement pédestre et respectueux de l'environnement.

Aujourd'hui, le GR® 34 longe sur 2 000 km l'ensemble des côtes bretonnes, du Mont Saint-Michel au Pont de Saint-Nazaire, offrant d'imprenables vues sur l'océan et les merveilles naturelles et bâties, les pointes rocheuses et dunes sauvages de la côte Bretonne.

ENTRETIEN AVEC

Christian CAPOEN,
Président de FFRandonnée-Bretagne



“ Le GR 34, sentier des douaniers est le sentier de grande randonnée le plus maritime de France : il longe au plus près les côtes, souhait de ses créateurs il y a 50 ans et demande forte de la part des utilisateurs pédestres.

Le Conservatoire du littoral, de par sa mission statutaire, possède et gère une part non négligeable de cette côte en Bretagne. Nous nous devons d'entretenir des relations suivies et un partenariat actif pour continuer

à offrir aux randonneurs l'accès à un patrimoine naturel exceptionnel tout en garantissant par nos actions communes la qualité environnementale, patrimoniale et durable de ce patrimoine.

Cet anniversaire est aussi l'occasion de mettre en valeur les différents partenaires et usages de ce patrimoine exceptionnel, apprécié autant par les bretons que par les nombreux randonneurs français et étrangers découvrant ce sentier des douaniers.



CONTACT :

<http://bretagne.ffrandonnee.fr> – 02 23 30 07 56

LA MAISON DES MARAIS À PENFOULIC RENOUVELLE SON LABEL TOURISME HANDICAP

ENTRETIEN AVEC LULU,
GUIDE NATURE AU MARAIS DE PENFOULIC

Quel est ce projet autour du handicap à la Maison des marais ?

En 2007, sous l'impulsion des élus locaux, la maison des marais et 650 mètres de sentier ont été aménagés dans un site naturel remarquable, le bois de Penfoulic, propriété du Conservatoire du littoral. Le chemin est accessible à tous les handicaps (moteurs, visuels, auditifs, mentaux). Découverte des arbres, des plantes, des odeurs, du chant des oiseaux... Le sentier d'interprétation de Penfoulic traverse le bois du même nom, longe le ruisseau de Pen Al Len et mène à la Maison des marais. Il est situé au cœur d'un vaste espace de 30 hectares, appartenant au Conservatoire du littoral.

En juillet 2018, la maison des marais à Fouesnant, les 650 mètres du sentier et la balade guidée du bois ont vu leur label « Tourisme & Handicap » renouvelés pour les 4 handicaps. Attribué pour une période de 5 ans, ce label respecte un cahier des charges strict. La

Maison des Marais est le seul site d'accueil du public en Bretagne appartenant au Conservatoire du Littoral à être labellisée pour les 4 handicaps.

Quel est le dispositif mis en œuvre à la Maison des Marais pour favoriser l'accueil des personnes à mobilité réduite ?

De nombreux aménagements facilitent le déplacement des personnes en situation de handicap : plan en braille et en relief au départ du sentier, bornes adaptées aux déficients visuels présentant les oiseaux, dispositif de suivi de guidage en extérieur...

Nous accueillons également de nombreuses personnes âgées et mamans avec des poussettes qui profitent des aménagements et notamment des miséricordes pour se reposer.

La maison des marais propose également des visites accompagnées pour découvrir toute la richesse de ces espaces préservés.



B. Galéron

La Maison des Marais de Penfoulic est ouverte au public du mardi 10 juillet au samedi 25 août 2018 du mardi au samedi, de 14h30 à 17 h30. Entrée libre

CONTACT

Maison des Marais de Penfoulic 29170
Fouesnant - Téléphone : 02 98 56 62 20

RENCONTRE RÉGIONALE DES GARDES 2018

La rencontre annuelle des agents du littoral de Bretagne qui s'est déroulée à Fouesnant (Finistère) les 17 et 18 mai, marque un temps fort du réseau des 120 agents du littoral qui assurent quotidiennement l'accueil du public sur les sites bretons.

Les 80 agents présents ont travaillé sur les modalités d'accueil du public dans les espaces naturels, en se rendant sur l'archipel des Glénan afin d'illustrer la problématique. Le Département du Finistère et l'Association Bretagne Vivante ont exposé le dispositif d'accueil du public mis en place sur la Réserve naturelle nationale. L'école de voile des Glénans a présenté les outils qu'elle a développés pour accueillir les stagiaires sur des îles aussi fragiles et sensibles que Drevec et Cigogne. Une visite du marais de Penfoulic à Fouesnant a



G. Hervouët

été l'occasion pour le Conservatoire du littoral et la commune de présenter les aménagements réalisés destinés à accueillir le public à mobilité réduite, labellisés « 4 handicaps » ainsi que la gestion environnementale du site par l'Office National des Forêts (ONF).

CONTACT

Délégation Bretagne
Gwenal HERVOUËT
g.hervouet@conservatoire-du-littoral.fr